

Tél : 05 61 05 16 14

Fax : 05 61 65 61 49

Email : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site internet : www.monclocher.com ou www.gourbit.a3w.fr

Bulletin municipal

N° 21

EDITO **DIX ANS DÉJÀ!**

Dix années se sont déjà écoulées durant lesquelles le Conseil Municipal n'a cessé d'œuvrer dans l'intérêt général de la commune, et ce, malgré les difficultés rencontrées, ouvrant parfois la porte à quelques critiques mais le plus souvent faisant l'objet d'encouragements et félicitations.

Aussi, sans en arriver à un inventaire « à la Prévert », cela me donne l'occasion de rappeler l'importance des travaux réalisés depuis 2001.

Après que le Conseil Municipal sous l'égide de Philippe Conte et Henri Veyssières, ait réalisé les travaux d'assainissement et la réfection du réseau d'eau plaçant ainsi la commune comme l'une des plus avancées du canton en matière de salubrité, ce dont il faut se féliciter, la tâche restait importante et l'est encore.

Ainsi, nous avons terminé l'effacement du réseau électrique, supprimé la ligne 20000 volts entre Langoust et le transformateur, fait remplacer le transformateur défaillant qui, par insuffisance de puissance, déclenchait, privant la population de courant, notamment en hiver. Plus récemment, la suppression de la 20000 volts en aérien entre Rabat et Gourbit et l'implantation d'une armoire électrique qui met à l'abri le village des coupures sur la ligne Gourbit – La Freyte.

L'église a vu son clocher recrépi, une partie de la toiture refaite à neuf en urgence.

Le mur de soutènement du cimetière a été fait côté Las Escoumes.

L'ancienne grange du Moulin vouée à la démolition a été sauvée : toiture refaite à neuf, plancher en béton réalisé ont de nouveau permis son utilisation, stockage de matériels et autres articles tel que sel de déneigement.

L'ancien Moulin dont les charges d'emprunt pesaient sur le budget a fait l'objet d'importants travaux puis a été transformé en restaurant, créant un pôle économique et d'animation. Désormais, le produit de la location couvre les charges d'emprunt qui avaient, par ailleurs, été négociées à la baisse.

Le plancher de l'ancienne mairie s'étant effondré un jour d'élection, nous l'avons remplacé par un ourdi avec carrelage.

La toiture de l'ancienne école a été refaite à neuf. Elle datait de 1899.

Les trois logements sociaux de l'école ont été, eux aussi, refaits à neuf et mis aux normes. De leur location, la commune retire une recette non négligeable qui couvre largement le remboursement d'un emprunt.

En 2006, nous avons inauguré la nouvelle mairie et la salle des Fêtes. Le tout très fonctionnel est accessible par les personnes à mobilité réduite et doté de toilettes normalisées. La mairie et la salle des Fêtes prennent désormais de l'importance. Elles sont aujourd'hui, un élément majeur dans les critères du plan communal de sauvegarde qui est une obligation de la commune dans le cadre de la prévention des risques.

La commune ayant acquis du matériel, tracteur, épareuse, lame à neige, sableuse... il fallait le mettre à l'abri. Chose faite en construisant un garage assez vaste, facile d'accès et progressivement aménagé.

Puis, il y a cette très belle réalisation que constituent les deux logements sociaux des immeubles

«Jean -Jean» et Berthillier. Cela a été rendu possible grâce à notre généreux donateur, au souhait du conseil municipal de respecter la volonté de Jean Jean, à la compréhension de Monsieur Berthillier qui nous a vendu sa grange, aux efforts financiers de la commune et aux subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat. Cette opération s'autofinance également par le produit locatif.

La commune a répondu rapidement aux demandes formulées par nos concitoyens pour la création d'un columbarium. 10 cases ont été construites, 8 ont été affectées. Cette opération s'avère peu coûteuse pour la commune, le prix des concessions ayant été calculé en fonction de l'investissement.

Bien d'autres opérations ont été réalisées, moins apparentes mais tout aussi utiles.

Exemples : les négociations entre la famille Bacquey et les héritiers Cabibel, ont permis la création du petit parking de La Place.

La négociation avec les familles Galy a permis de réaliser l'aire de stationnement du quartier du Barrou.

Les échanges de terrains et quelques acquisitions ont permis de dessiner les contours de trois forêts communales qui se mettent en place avec l'ONF :

Forêt de Las Lesses, Le saillens

Forêt Montagut, Fourmigué, La Garrigue

Forêt Coustelou, Falgarot ...

Il s'agit là de préparer les futures ressources de la commune et d'aménager les accès aux zones constructibles.

Le pluvial a fait l'objet des premiers travaux d'aménagement ; la carriero del Pount, la rue du Barrou

En projet, après une pose en 2011 :

La construction d'un mur de soutènement avec élargissement du Chemin de la Taychounière au regard de la parcelle A 908-907. entre le garage Malacamp et la propriété Berthillier. Les recherches de financement sont en cours.

Le remplacement des installations électriques de l'église dont l'ancienneté et la vétusté présentent un réel danger pour l'édifice

Nous menons aussi une réflexion sur le réseau routier et le pluvial des autres parties du village. Bien sur, tout n'est pas parfait. Les meilleures volontés se heurtent d'abord aux financements possibles mais aussi à des intérêts particuliers ou divers, obstacles difficiles à franchir. Comme nous ne prétendons pas être d'essence divine ou des êtres supérieurs dont les jugements seraient infaillibles, nous essayerons jusqu'à la fin de notre mandat de répondre du mieux possible aux attentes de la population.

Pour et avec le conseil municipal.

Le Maire, Francis Teychenné

NECROLOGIE

Marius CLAUSTRES nous a quittés.

Nous étions nombreux pour l'accompagner au champ du repos éternel.

Marius était un homme de grande droiture. Après une très belle carrière professionnelle, il avait décidé de se retirer dans notre beau village.

Sa haute stature le faisait de suite remarquer, sa silhouette si particulière, marchant avec son bâton, souvent croisé dans le dos au creux de ses bras restera une image forte pour nous.

Marius était aussi un homme de connaissances : converser avec lui était toujours intéressant et même instructif. Homme de conviction aux idées clairement affichées, notre ami repose désormais en paix.

A son épouse Noëlie, à sa fille Martine, à ses petits-enfants, à tous ses parents et alliés, Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal renouvèlent leurs très sincères et amicales condoléances.

Serge BARRERE

Nous avons appris avec beaucoup de peine, le décès de Serge Barrère. Pendant plusieurs années il avait pris une part active aux événements festifs du village, en filmant bénévolement les fêtes et autres manifestations notamment, « le bicentenaire de la révolution », « le cirque », et le « VTT ». Nous avons adressé et renouvelons à sa famille nos sincères condoléances et notre amical soutien.

APPMA

L'année 2010 a été marquée par l'arrivée d'internet et a modifié quelque peu le fonctionnement de notre association, en effet la délivrance des cartes s'effectuant dans son intégralité grâce à ce moyen de communication.

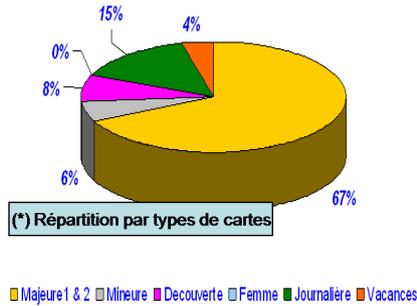
L'utilisation de cette technologie et l'action des membres de la société a vu progresser le nombre d'adhérents (tout type de cartes de confondus) (*) à : 102 (+30%) pour un âge moyen de 20 ans. A noter un taux de renouvellement des cartes de 52% et l'apport de 48% de nouveaux membres.

L'APPMA poursuit son action en faveur du domaine piscicole : élevage des ruisseaux de la commune en truites farios portions et truitelles 9/12, du lac d'Artax en collaboration avec la Fédération de Pêche, entretien refuge et du milieu naturel : participation des membres aux actions d'entretien des chemins...

Ces actions ont été complétées par la réorganisation des réserves de pêche, à ce titre le Ruisseau des Gours : des Gours à l'embouchure du ruisseau d'Artax (soit la totalité du parcours et plus particulièrement la traversée du village), a été classé « Réserve » merci à tous de respecter cet espace.

Les membres de l'APPMA saluent également la mémoire de leur ancien Trésorier, Henri Veyssièr, disparu cette année, pour sa contribution à la vie et aux actions de la Société de Pêche de l'Artax, Société à laquelle il était particulièrement attaché.

Le bureau de l'APPMA



Nos deux gites..

Pour un meilleur confort de nos locataires, le Conseil Municipal a entamé un programme de restauration des gites. Dans une première phase, nous avons commencé à restaurer le gite 3: réfection des tapisseries, peintures et remplacement des appareils de chauffage.

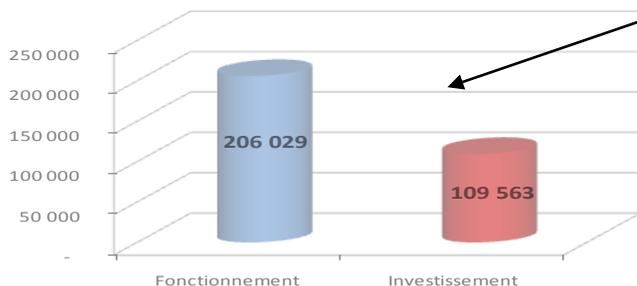
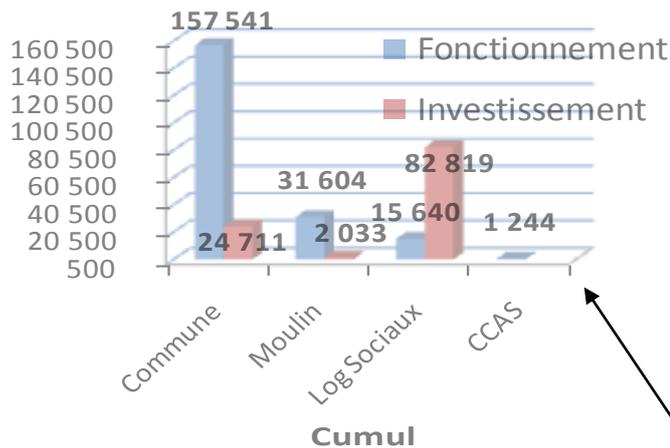
Journée citoyenne

Appel au rassemblement le dimanche 28 août 2011, à 8h30. Pour une nouvelle journée citoyenne. Le chantier se déroulera au Fourmenta pour continuer à dégager le calvaire.

Rassemblement au départ de la carriero del Pount avec vos outils ; tronçonneuses, débrousailluses et autres tels que scies, hâches...

Organisation : **Le travail de terrain, pour les musclés, la cuisine pour les habitués, repas pour tous.**

Pour les inscriptions s'adresser à M. Dedieu ou B. Deffarges. Tout le monde est bienvenu. Ambiance, convivialité garantie!



Comptes administratifs Comptes de gestion

Réuni le samedi 16 avril 2011, le Conseil Municipal a voté les budgets.

Le compte administratif, représente les recettes et les dépenses effectivement enregistrées dans l'année. Il retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice en recettes dépenses, ainsi que celles qui restent à réaliser. Il doit être identique au compte de gestion validé par le percepteur. Les deux comptes étant conformes, le compte administratif a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Budget primitif

Comme chaque année, il se répartit par quatre budgets distincts : « Commune-Moulin-Log Sociaux et CCAS », ce qui permet une meilleure lecture des dépenses et investissements. La progression des investissements sur les logements sociaux s'expliquent par la création des deux logements neufs. Ce budget s'amortit par la rentrée régulière des loyers. Il a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La fête au village le point!

Le comité des fêtes, (association loi 1901) connaît de grosses difficultés.

En effet, le Président Monsieur Andy ORLANDO nous a informé au mois de mai 2011 que le compte bancaire de l'association a fait l'objet de détournements de fonds importants par son trésorier. A ce titre, il a déposé plainte.

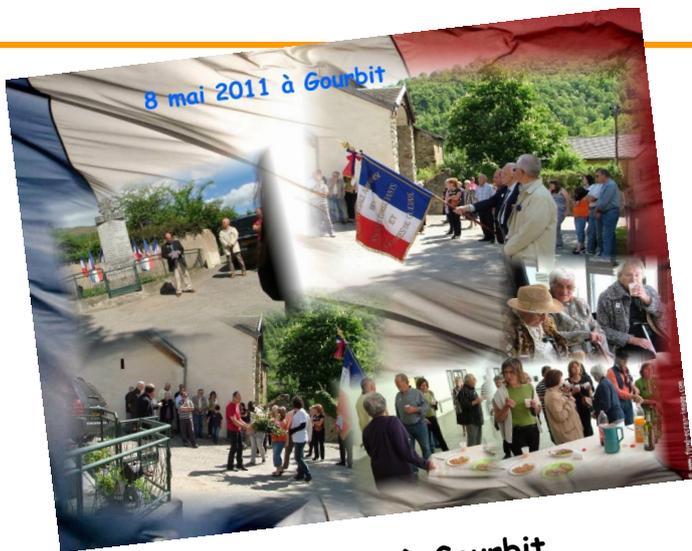
La municipalité, versant une subvention annuelle, de 2.000 €, elle est de par la loi 2009-526 du 12 mai 2009 du code général des collectivités territoriales, en droit d'obtenir tous les documents administratifs et comptables de l'association, afin de pouvoir rendre compte.

A ce jour (27 juillet 2011), malgré de nombreux rappels, nous n'avons pas pu obtenir tous les éléments nous permettant de contrôler la gestion financière du comité des fêtes et d'évaluer de façon précise le montant du ou des détournements effectués au préjudice de l'association, dont l'usage fait des subventions de la commune.

En conséquence, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de bloquer la subvention 2011.

Au regard de la situation, le Maire ne délivrera pas d'arrêté autorisant le déroulement de la fête.

Le Conseil Municipal



8 mai 2011 à Gourbit

Communiqué du Conseil Général :

Le 8 novembre prochain, en Midi Pyrénées, La Télévision Numérique Terrestre (TNT) remplacera la télévision analogique.

Des aides pour s'équiper:

Les usagers privés de couverture TNT devront opter pour la solution satellitaire; L'installation d'un équipement satellite numérique bénéficiera d'une aide de l'Etat à hauteur de 250€.

D'autres aides sont également prévues, dans les zones couvertes par la TNT : une assistance technique pour les personnes âgées et dépendantes, une aide à l'équipement en adaptateur TNT ou en téléviseur à équipement intégré à hauteur de 25€ maximum; ou encore une aide au changement d'antenne de 120€ maximum.

Pour plus d'information, appeler
le : 0 970 818 818
Ou se rendre sur le site :
www.tousaunumerique.fr

Une cuisine de terroir,
à Gourbit,
Jean Claude vous accueillera

HIVER :
Jeudi soir au Dimanche midi
ETE :
Mercredi soir au Dimanche soir

**Le Moulin de
Langoust**

Cuisine du Terroir
Cuisine Plaisir

09400 GOURBIT
Tél. 05 61 64 34 66
PARKING

Les Amis de la Vallée de
la Courbière

Tél: 06 77 86 83 43
05 61 05 94 84

Concert à l'église
de Gourbit
le Jeudi 4 Août 2011, en
soirée

Concessions au cimetière

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé la révision pour l'acquisition des concessions du cimetière comme suit :

Concession trentenaire pour l'édification d'un caveau ou autre : 25€ du m².

Concession trentenaire pour une case de columbarium (pour 4 urnes) : 550€ plus 25€ de taxe d'état.

Incivisme et insécurité

Le Conseil Municipal va mener une étude qui pourrait le conduire à faire poser des ralentisseurs, à matérialiser des « céder le passage », à placer des panneaux d'interdiction de stationner sur des lieux gênant la circulation. En effet, la vitesse limitée à 30km/h dans la traversée du village, n'est pas respectée par de nombreux automobilistes, tant par les résidents que les visiteurs. Les règles de stationnement sont souvent ignorées. A ce jour, on peut s'estimer heureux qu'aucun accident entre véhicules et piétons ne se soit produit!

Nos enfants, insoucians, n'ont pas conscience du danger que représente la circulation automobile dans les rues du village. Il faut donc les protéger des risques potentiels chaque jour grandissant. D'où l'obligation de cette étude et de la mise en application de moyens de protection efficaces.